

AUX MEMBRES DU COMITE DU CLUB DES 40

Date : .. / .. / ..

Par la présente, je soussigné(e)
Demande l'autorisation de laisser mon installation à la disposition de :

M.

Demeurant à :

Durant la période du : au

Pour la raison suivante : 1) membre(s) de ma famille

2) Ami(e)(s)

3) baby-sitter

4) autre motif à préciser :

(biffer les mentions inutiles)

Il/ elle sera accompagné(e) de .. personnes.

J'ai informé personnellement cet(te) invité(e), des obligations découlant du règlement d'ordre intérieur, lequel (laquelle) s'engage à les respecter scrupuleusement pour le bien-être de tous.*

Sans accepter la responsabilité civile de mes invités, je suis cependant moralement responsable vis-à-vis du club de tout manquement à l'application du règlement précité.

En vertu de ce même règlement, je confirme ne percevoir à cette occasion aucune rémunération, loyer ni indemnité quelconque de la part de cet(te)(s) invité(e)(s). Il(s) est/sont cependant informé(s) du fait que le tarif en vigueur est applicable.

En cas de refus, prière de m'en aviser le plus rapidement possible.

Nom :

Signature :

Le membre du club :

L'invité(e) :

Un membre du comité :

* voir 2 page ou verso « extrait du règlement d'ordre intérieur »

Club des 40

Nieuwesteenweg 193
8420DE HAAN

Extrait du règlement d'ordre intérieur

Le Club des 40 est un lieu familial, il est accessible:

- aux membres du club, c.à.d. le chef de famille, sa(son) compagne(on), ses enfants co-habitants,
- à ses parents et enfants,
- aux **visiteurs** ne logeant pas au Club,
- aux **invités** logeant au Club en présence du membre,
- aux **occupants**, non-membres logeant au Club en l'absence du membre, avec son autorisation ainsi que celle d'un membre du comité,
- aux **membres sympathisants**, acceptés par le comité.

POINTS IMPORTANTS A RETENIR :

- Membres et non-membres logeant au club doivent remplir une fiche de police ad hoc dès leur arrivée,
- Membres, invités, visiteurs et occupants respecteront la tranquillité publique,
- Les installations communes étant le bien de tous, chacun se sentira concerné par les dégâts commis par d'autres et agira en conséquence,
- Propreté générale et entretien de sa parcelle coulent de source,
- Voitures et vélos rouleront au pas, évitons les accidents,
- Les chiens seront toujours tenus en laisse, Il faut sortir du club pour les besoins de ceux-ci.
- Pour la sécurité de tous et pour respecter les possibilités de notre installation électrique, aucun appareil utilisé ne dépassera 4 ampères ou 880 watts. Le chauffage à l'électricité est interdit.
- Prendre une douche, c'est bien, n'y restons que le temps nécessaire et gardons l'endroit propre,
- Comme poubelle, ne sont autorisés que les sacs de la commune, voir détails au club-house,
- Tondeuse et autres outils du Club seront utilisés à bon escient et nettoyés après usage,
- Les membres-surveillants dépendent directement du comité. Toute plainte, observation, remarque ou réclamation doit donc être adressée à un administrateur et non aux surveillants dont les tâches sont bien délimitées.
- L'accord d'un administrateur est requis pour toute activité commerciale dans l'enceinte du club,
- Les redevances pour nuitées sont fixées annuellement par le comité,
- Le cas échéant, on se réfèrera au règlement d'ordre intérieur dont les articles complètent ceux des statuts du club.

Le comité.